Case folio FRC 26970

Michel-Athanase MALPEL, *Procureur-Général-Syndic titulaire, du Département de Haute-Garonne,*

AUX CITOYENS DE CE DÉPARTEMENT.

CITOYENS,

DEUX coups inattendus m'ont frappé à la fois ; une maladie dangéreuſe me ſaiſit le 12 mai dernier. Le 15 elle ſe développa par des ſymptômes effrayans ; & ce fut ce même jour que Chabot, Commiſſaire de la Convention Nationale, preſſé par quelques agitateurs, détermina Mailhe & Lombard ſes collégues, à me ſuſpendre de mes fonctions.

Je ſupprime toute obſervation ſur le caractère qu'imprime à ce coup d'autorité la circonſtance dans laquelle il fut frappé.

Je m'abſtiens auſſi de toute réflexion ſur le ſyſtême auquel peut tenir une meſure d'autant plus extraordinaire à mon égard, que juſques-là les Commiſſaires de la Convention m'avoient donné des preuves réiterées de leur confiance. La juſtification d'un Fonctionnaire public, eſt indépendante des motifs qui ont fait agir ſes accuſateurs, & du plus ou moins de loyauté qu'ils ont mis dans le procédé qui l'opprime. C'eſt par des faits diamétralement oppoſés aux chefs d'accuſation, que je dois répondre aux

THE NEWBERRY LIBRARY

calomniateurs, & c'eſt auſſi à quoi je me ſuis attaché dans le Mémoire que j'ai envoyé aux Repréſentans du Peuple.

Il eſt auſſi pour vous ce Mémoire, Citoyens, frères & amis, je me hâte de vous le rendre commun; c'eſt à vous que je dois directement compte de ma conduite, vous qui m'avez élevé deux fois à la place que j'occupe, vous qui m'avez confié vos intérêts, vous enfin qui, témoins de mes travaux, n'avez pu voir ſans inquiétude, qu'on aît lié les mains à votre principal mandataire.

Ma défenſe eſt ſimple, elle eſt ſans aigreur. Je ne ſaurois en avoir contre des ennemis, qui, aveuglés par les paſſion, ont trompé les Commiſſaires. Veuillez la lire avec attention: ce premier acte de juſtice vous menera néceſſairement à celui de me juger toujours digne de votre eſtime. Fort de votre témoignage, le plus précieux de tous, & de celui de ma conſcience, je dirai alors à tous les Citoyens de la République, que ſi j'ai été ſuſpendu de mes fonctions, je n'ai pas mérité de l'être.

Malpel

fM